

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 18 septembre 2019

Délibération

N° 19.183.4

En exercice 37

Présents 25

Votants 31

Pour 31

Contre 0

Abstention 0

POLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE - SERVICE HABITAT

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL (PLHI)
2015-2021 - RÈGLEMENT DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES
AIDES INTERCOMMUNALES POUR L'OPÉRATION FAÇADES -
AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 12/09/2019

L'an deux mille dix-neuf

Et le 18 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

25 Conseillers communautaires présents : madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Bernard MARTIN, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Elodie AGOSTINHO (représentée par monsieur Alain CASTAN), madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur André RAYNAUD), madame Géraldine ESCANDE-COLIN (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Bernard FABRE (représenté par madame Odile CORBIERE), monsieur Michel LEFROU (représenté par monsieur Didier CAYLA), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Pierre CROS, madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Yannick RODIERE, madame Martine SIGNOUREL.

Secrétaire de séance : monsieur Christian SEGUY.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 26/09/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190918-DELIB_19_18

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 18 septembre 2019

Programme local de l'habitat intercommunal (PLHI) 2015-2021 - Règlement des modalités d'attribution des aides intercommunales pour l'opération façades - Avenant n°1 - Autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 2013.07.16 du Conseil communautaire du 17 juillet 2013 relative à la mise en œuvre et au lancement de la procédure d'élaboration du programme Local de l'Habitat à l'échelle de la Communauté de communes La Domitienne, pour les années 2015 à 2021 ;

Vu la délibération n° 17.013.4 du Conseil communautaire du 8 février 2017, adoptant le projet de PLHI 2015-2021 ;

Vu la délibération n° 18.079.4 du Conseil communautaire du 2 mai 2018, adoptant le règlement des modalités d'attribution des aides intercommunales pour l'opération façades ;

Vu le budget 2019 voté le 11 avril 2019 ;

Considérant que pour répondre aux orientations du PLHI 2015-2021, la Communauté de communes La Domitienne souhaite mettre en œuvre des opérations visant à requalifier le parc existant et à lutter contre la paupérisation des centres bourgs ;

Considérant le règlement des modalités d'attribution des aides intercommunales pour l'opération façades adopté en Conseil communautaire du 2 mai 2018 ;

Considérant que, pour la bonne marche de l'opération façades, il est nécessaire de modifier les articles 5, 6 et 7 relatifs à l'instruction des dossiers et, notamment, à l'autorisation du commencement des travaux ainsi qu'à l'octroi des subventions ;

Considérant que les modifications apportées n'affectent pas le zonage de l'intervention étant donné que les périmètres d'interventions demeurent identiques ;

Considérant que la commission logement réunie le 12 septembre 2019 a émis un avis favorable aux modifications du « règlement d'attribution des aides intercommunales pour l'opération façades » ci-annexé, « avenant n° 1 » ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Christian SEGUY, 5^{ème} vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. DÉCIDE de modifier le règlement d'attribution des aides intercommunales pour l'opération façades.

II. ADOPTE l'avenant n°1 du règlement.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice 2019 au chapitre prévu à cet effet.

IV. AUTORISE monsieur le Président à signer l'avenant, ainsi que tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,



Alain CARATTE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LA DOMITIENNE

REÇU EN PRÉFECTURE

le 26/09/2019

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190918-DELIB_19_18